



Rodemack, le 8 avril 2023

Chères Rodemackoises, chers Rodemackois,

Le Conseil Municipal s'est réuni mardi 4 avril avec un ordre du jour principalement axé sur le budget 2023.

Le budget primitif 2023 est le fruit d'un travail minutieux et rigoureux de notre équipe municipale, avec un objectif double : sur le budget de fonctionnement, répondre d'une façon pragmatique aux contraintes budgétaires consécutives à la flambée des prix, notamment celle liée au prix de l'énergie ; en investissement, garder intacte notre ambition de développer de nouveaux services de proximité et poursuivre les investissements d'aménagement des quartiers (lotissement, voirie, cadre de vie,...).

### Le budget de fonctionnement

Pour 2023, le budget de fonctionnement de la commune de Rodemack est équilibré à hauteur de 1.011.749 €.

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des charges courantes de la commune, telles que les charges à caractère général (34% des dépenses consacrées à l'énergie, aux frais d'entretien et de réparation des bâtiments et du matériel de la commune), les salaires et charges des agents municipaux (36% des dépenses), les charges et subventions aux associations et service incendie (26% des dépenses), les intérêts de la dette communale (4% des dépenses).

Côté recettes, celles-ci regroupent l'ensemble des ressources dont dispose la commune, telles que les impôts locaux (41% des recettes), les dotations de fonctionnement versées par l'Etat, les dotations de la région, du département ou de la CCCE (34% des recettes), ainsi que les revenus locatifs des biens de la commune (8%). La part restante des recettes correspond à l'excédent de fonctionnement de 2021 (17%)

### **Que retenir de ce budget de fonctionnement en hausse ?**

Malgré les mesures de sobriété énergétique prises par la municipalité (régulation de l'éclairage public et du chauffage des bâtiments communaux), les charges liées à l'électricité augmentent de plus de 50.000 € en 2023, avec un prix moyen du mWh qui passe de 135 €HT à 285 €HT en 2023. La participation demandée en subvention par les Catt'Momes pour la gestion du périscolaire augmente également de 40.000€ en 2023 comparé au réel versé en 2022, en raison d'un nombre croissant d'heures de garde d'enfants.



Dans ces conditions très particulières, l'équipe municipale, après en avoir longuement débattu en commission des finances, puis à nouveau en conseil municipal, a décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière bâti de 32.08% à 35 %. Cette décision permet d'équilibrer le budget de fonctionnement de la commune, tout en garantissant les capacités financières nécessaire pour réaliser les projets d'investissements, si importants pour Rodemack.

Le Compte Administratif, approuvé par le conseil municipal le 16 mars dernier, présentait un excédent de fonctionnement pour 2022 de 277.862 €, dont 117.888 € seront affectés à l'investissement en 2023. Le budget prévisionnel de 2023 prévoit de dégager un excédent de fonctionnement de 168.000€ qui seront également affectés en investissement.

### Le budget d'investissement

Les dépenses de ce budget concernent les projets d'investissement de la commune, tels que la construction ou la rénovation de bâtiments municipaux, l'achat de matériel, la réalisation de travaux de voirie, etc.

Les principales dépenses concernent sans surprise : la future Maison de Santé, dont les travaux devraient démarrer en septembre 2023 ; le solde des dépenses de révision du Plan Local d'Urbanisme, que nous venons de clôturer, le remplacement des lampadaires du vieux bourg (en LED), la plaine de sport de Faulbach, un aménagement paysager à Semming, les remplacements de deux passerelles sur la promenade des remparts, ainsi que des acquisitions diverses de matériel pour nos ateliers, jeux pour enfants,...

Le budget primitif d'investissement s'équilibre à ce stade à 509.135 €. Il devra être revu en cours d'année, une fois les subventions de la Maison de Santé connues (pour rappel, certains dossiers de subvention étaient en attente de la labellisation par l'ARS).

J'en profite pour vous annoncer l'excellente nouvelle de la labellisation de notre Maison de Santé Pluriprofessionnelle par l'Agence Régionale de Santé. Cette labellisation est le fruit d'un travail minutieux de nos professionnels de santé et la récompense d'un travail abouti en ce qui concerne l'architecture du bâtiment. C'est aussi une étape importante qui va nous permettre maintenant de finaliser le plan de financement et la notification des subventions.

Dans la gestion d'une commune, il y a des décisions plus difficiles à prendre que d'autres. Aussi, je tiens à remercier les membres de mon Conseil Municipal d'avoir su prendre leur responsabilité, afin de permettre à la commune de Rodemack de poursuivre son développement.



Olivier Kormann  
Maire de Rodemack